

L'AGRICULTURE DANS LA PROVINCE DU LUXEMBOURG

par

Ph. BURNY

Unité d'Économie Rurale

Faculté des Sciences Agronomiques, 5030 Gembloux (Belgique)

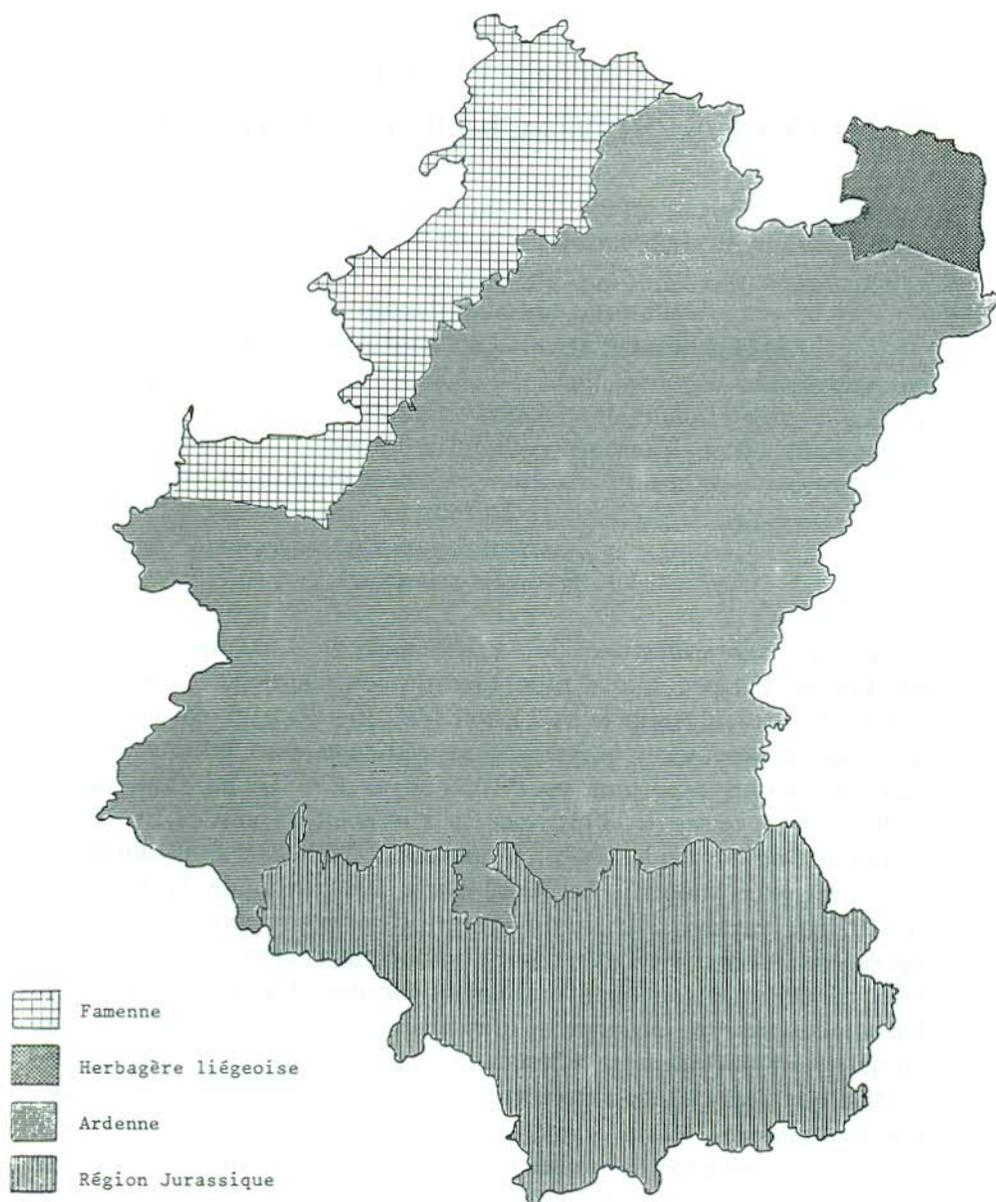
1. La terre

1.1. RÉGIONS AGRICOLES

La superficie cadastrale de la province de Luxembourg atteint 444 114 ha. Un peu moins d'un tiers de cette superficie constitue la S.A.U. (Superficie Agricole Utile), soit 141 830 ha (au 15 mai 1988). Sur le territoire provincial, quatre régions agricoles sont discernées (voir carte 1). La plus importante est l'Ardenne, avec 91 238 ha. Cette région couvre tout le centre de la province, la traversant d'Ouest en Est. Toute la partie Sud forme la région jurassique (32 006 ha). Son climat est nettement plus modéré. Le Nord-Ouest fait partie de la Famenne (17 192 ha), tandis que le Nord-Est occupe une petite partie de la région herbagère liégeoise. Le Luxembourg est donc une entité bien hétérogène. Sols, climat, relief sont significativement variables d'un endroit à l'autre. En conséquence, les spéculations pratiquées et les systèmes d'exploitation adoptés sont généralement différents.

Bien que l'agriculture représente pour la province un secteur économique important, il faut cependant remarquer que la part du territoire qui lui est consacrée est nettement moindre que pour la Wallonie et le Royaume (45%). Seul l'arrondissement de Bastogne approche ce chiffre, avec 42%. Par contre, les arrondissements de Neufchâteau et de Virton n'atteignent que 28%.

CARTE I. — Régions agricoles.



Source : INS — Recensement agricole et horticole.

1.2. RÉPARTITION DE LA S.A.U.

Les superficies totales dont disposent les exploitations luxembourgeoises peuvent être classées comme suit :

235,94 ha de superficie agricole non utilisée
1 147,32 ha de superficie boisée
130,02 ha de sapins de Noël
1 160,30 ha d'autres superficies
141 829,61 ha de S.A.U.

Cette S.A.U. est dévolue aux principales cultures suivantes (les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'exploitations concernées) :

— Total des prairies : 116 947,10 ha (5 814 exploitations), dont :
prairies permanentes : 114 635,73 ha (5 807) ou 17,4% du total national ;
prairies temporaires : 2 311,37 ha (360).

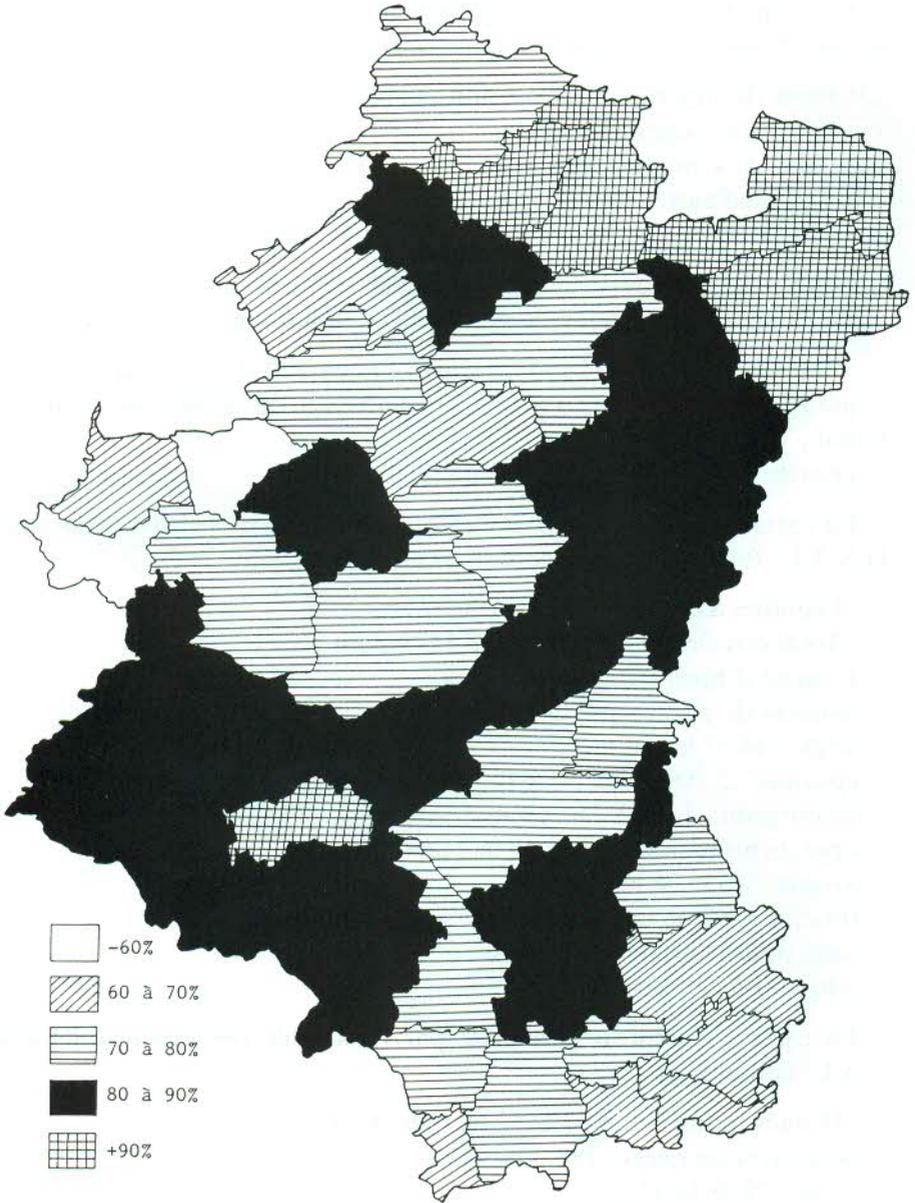
La carte 2 indique la part occupée par les prairies permanentes dans la S.A.U. totale de chaque commune en 1987.

— Légumes à cosse secs : 23,27 ha (11)
— Total céréales : 17 139,89 ha (3 147), dont :
froment d'hiver : 1 358,58 ha (416)
froment de printemps : 245,37 ha (212)
seigle : 44,52 ha (39)
épeautre : 3 709,77 ha (1 764)
escourgeon : 1 299,92 ha (368)
orge de printemps : 4 904,42 ha (1 946)
avoine : 3 555,06 ha (1 660)
triticale : 292,46 ha
maïs pour la graine : 165,92 ha
autres et mélanges : 1 563,84 ha.

La carte 3 illustre la part prise par l'ensemble des céréales dans la S.A.U. communale (1987).

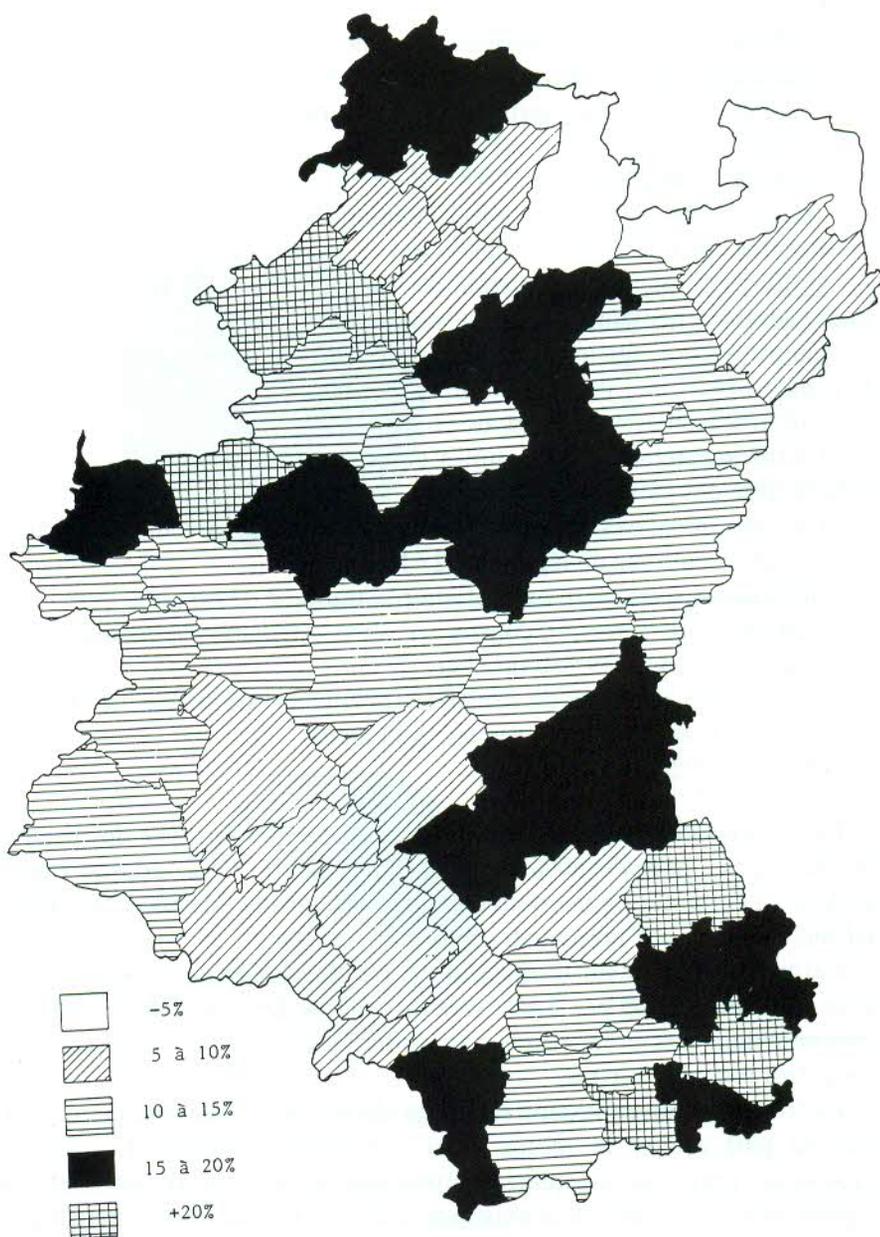
— Plantes industrielles : 372,52 ha (60), dont :
betteraves sucrières : 188,30 ha (30)
colza : 79,28 ha (16)
tabac : 2,94 ha (7)

CARTE 2. — Part occupée par les prairies permanentes dans la S.A.U. communale (1987).



Source : INS — Recensement agricole et horticole au 15 mai 1987.

CARTE 3. — Part prise par l'ensemble des céréales dans la S.A.U. communale (1987).



Source : INS — Recensement agricole et horticole au 15 mai 1987.

- Plants et semences agricoles : 104,05 ha (13)
- Cultures fourragères
 - Plantes racines et tuberculifères : 259,90 ha (266), dont :
 - betteraves fourragères : 241,49 ha
 - Total des fourrages verts : 6 011,71 ha (949), dont :
 - trèfles : 250,56 ha
 - luzerne : 240,51 ha
 - maïs laiteux ou pâteux : 3 811,29 ha (681)
- Pommes de terre : 592,87 ha (1 646)
- Cultures de plein air de fleurs, de bulbes à fleurs, de fleurs à couper et de plantes ornementales pour la vente : 0,46 ha (7)
- Cultures de plein air d'arbres et arbustes de pépinières destinés à la vente : 144,77 ha (35)
- Cultures fruitières de plein air : 6,53 ha (7)
- Cultures extensives de légumes en plein air pour la vente en association avec des cultures agricoles : 14,28 ha (13)
- Cultures intensives de légumes en plein air pour la vente en rotation avec d'autres cultures de légumes : 2,61 ha (10)
- Installation sous verre ou matière plastique : 2,03 ha (20)
- Cultures sous serres et chassis en verre ou matière plastique pratiquées pour la vente : 19,560 m² (19)
- Cultures de plein air de semences horticoles, de plants de légumes et de plants de fleurs pour la vente : 3,93 ha (9)
- Oseraies : 5,25 ha.

Les chiffres ci-dessus montrent la très grande importance des prairies permanentes : plus de 80% du total de la SAU. Ceci indique immédiatement l'orientation des activités agricoles dans la province : les spéculations bovines sont prépondérantes.

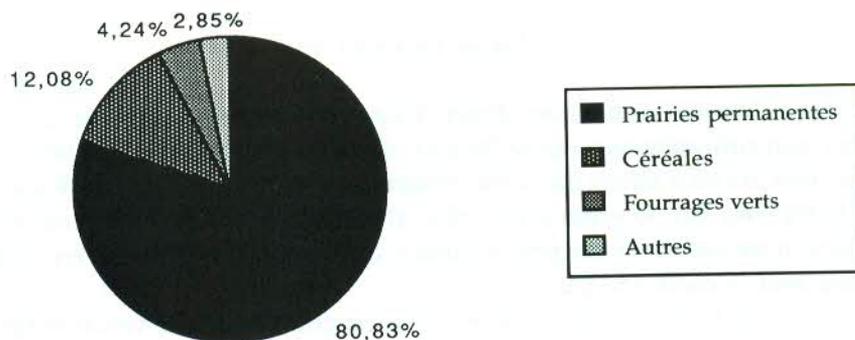
Parmi les cultures sur terres arables, les céréales viennent loin en tête, avec plus de 17 000 ha. Les diverses espèces de céréales cultivées se trouvent dans des proportions bien différentes de celles observées dans les autres régions du pays.

Le froment d'hiver occupe ici moins de 8% de la sole céréalière, alors que sa part atteint la moitié pour l'ensemble du pays. Par contre, l'épeautre représente un quart du total des céréales, alors que c'est une espèce très marginale ou inexistante ailleurs. Il faut encore remarquer la part inhabituelle prise par des céréales de printemps comme l'orge et l'avoine. Les conditions climatiques spécifiques, et notamment un hiver

plus rigoureux qu'ailleurs, expliquent le succès de certaines espèces délaissées dans les autres régions.

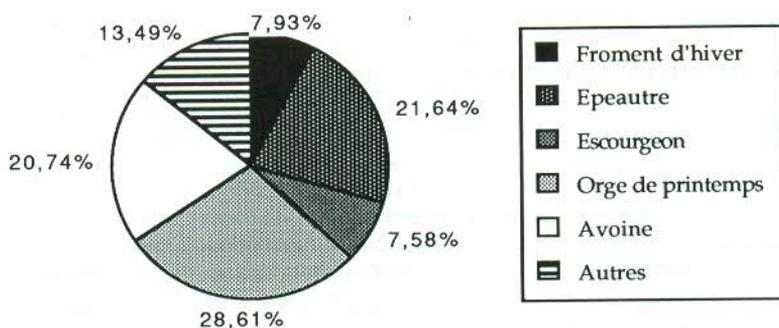
Les graphiques 1 et 2 illustrent respectivement la répartition de la SAU selon les grands groupes de cultures et la répartition de la sole céréalière selon les espèces.

GRAPHIQUE 1. — Répartition de la S.A.U. selon les grands groupes de cultures (1988).



Source : INS — Recensement agricole et horticole au 15 mai 1988.

GRAPHIQUE 2. — Répartition de la sole céréalière selon les espèces (1988).



Source : INS — Recensement agricole et horticole au 15 mai 1988.

Le troisième groupe de productions occupant une place quelque peu importante est constitué par les fourrages verts, dont essentiellement le maïs. Les spéculations végétales sont donc consacrées, dans leur grande majorité, à l'alimentation du bétail, confirmant l'orientation générale déjà

mentionnée : l'agriculture dans la province de Luxembourg est presque totalement tournée vers les productions animales.

De nombreuses autres spéculations végétales sont présentes dans la province. Néanmoins, il faut à chaque fois noter la superficie très restreinte qui leur est consacrée.

Ainsi l'horticulture, si bien représentée dans le Nord du pays, est ici quasi absente.

1.3. MODE DE FAIRE-VALOIR

Le mode de faire-valoir direct, c'est-à-dire l'exploitation de la terre par son propriétaire, couvre 36,23% de la SAU provinciale. Cette proportion est plus élevée que celle observée pour l'ensemble de la Wallonie (30,6%) ou du Royaume (31,3%). L'agriculteur luxembourgeois jouit donc d'une sécurité un peu meilleure que pour ses confrères en ce qui concerne le capital foncier.

Le reste de la superficie, soit 63,77%, est cultivé en faire-valoir indirect. Le fermage est, comme ailleurs, presque le seul mode de faire-valoir indirect, avec 61,93% du total des terres, les autres, dont le métayage, ne couvrant que moins d'un pour cent de la superficie.

1.4. VALEUR VÉNALE DES TERRES

La valeur vénale moyenne des terres de culture et des prairies a évolué comme indiqué dans le tableau ci-après.

TABLEAU 1
Évolution de la valeur vénale des terres de culture et des prairies

Année	Terres de culture	Prairies
1970	140 927	146 355
1980	255 533	235 738
1983	183 730	169 450
1984	203 653	199 798
1985	185 117	203 129
1986	183 818	186 123
1987	201 479	208 855
1988	209 085	217 411

Source : IEA — Annuaire de statistiques agricoles 1988.

Comme partout ailleurs dans le Royaume, les chiffres dont on dispose indiquent une forte baisse des prix de la terre entre 1980 et 1983. Par la suite, les prix se sont quelque peu redressés, malgré des oscillations.

Les prix des terres en province de Luxembourg sont nettement inférieurs à ceux pratiqués dans les autres régions du pays. En effet, pour 1988 et pour l'ensemble du pays, les prix des terres de culture et des prairies atteignent respectivement 446 484 et 354 669 francs à l'hectare. Le record est détenu par la province d'Anvers où les prix dépassent 600 000 francs par hectare, tant pour les prairies que pour les terres de culture.

Les différences enregistrées sont probablement dues à deux facteurs principaux : la qualité du sol et la densité de population. Pour ce qui est du Luxembourg, ces deux éléments sont favorables à des prix de la terre relativement bas. Cette tendance est encore renforcée par la politique d'extensification et de gel des terres qui est menée au niveau européen. Dans un futur proche, le prix des terres ne devrait donc pas progresser.

2. Les exploitations

2.1. LE NOMBRE D'EXPLOITATIONS

Au 15 mai 1988, le nombre total d'exploitations, toutes catégories confondues, s'élevait à 5 963, soit 6,5% du total national. Parmi ces 5 963 exploitations, 25 étaient attachées à une personne morale.

Le nombre d'exploitations est en diminution constante, comme partout ailleurs, depuis plusieurs décennies. Ce nombre a évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous lors des dix dernières années.

Le nombre d'exploitations a donc diminué de 25% en 10 ans, soit une moyenne annuelle de 200 unités. À titre de comparaison, les effectifs s'élevaient encore à 16 829 unités en 1959. Bien qu'encore fortement marquée par l'agriculture, la province de Luxembourg n'échappe pas à la tendance observée partout en Europe et dans bien des parties du monde, c'est-à-dire l'affaiblissement du rôle économique, politique et social joué par le secteur agricole, ceci allant de pair avec les progrès rapides enregistrés par les techniques de production.

TABLEAU 2
Évolution du nombre d'exploitations (1978-1988)

Année	Nombre d'exploitations
1978	7 991
1979	7 634
1980	7 411
1981	7 178
1982	7 011
1983	6 768
1984	6 628
1985	6 492
1986	6 349
1987	6 121
1988	5 963

Source : INS — Recensements agricoles et horticoles au 15 mai.

2.2. LA TAILLE DES EXPLOITATIONS

La conséquence directe de la diminution du nombre d'exploitations est, évidemment, l'augmentation de leur superficie moyenne, bien que celle-ci soit atténuée par la diminution de la superficie agricole utile totale.

Au cours de la période 1978-1988, la superficie moyenne a évolué comme indiqué ci-après.

TABLEAU 3
Évolution de la superficie moyenne (1978-1988)

Année	Superficie moyenne
1978	19,09
1979	19,78
1980	20,71
1981	20,67
1982	21,10
1983	21,70
1984	22,02
1985	22,34
1986	22,67
1987	23,34
1988	23,78

Source : INS — Recensements agricoles et horticoles au 15 mai + calculs personnels.

En 1959, la superficie moyenne était seulement de 9,63 ha. En trente ans, l'exploitation moyenne a donc vu son étendue multipliée par 2,5. Il faut cependant constater que cette taille reste relativement modeste, lorsque l'on compare avec d'autres régions de Wallonie et quand on connaît le caractère parfois plus extensif de l'agriculture luxembourgeoise.

La superficie moyenne peut cacher des réalités très diverses, la dispersion autour de la moyenne étant forte. Le tableau ci-dessous indique la répartition du total des exploitations selon la classe de grandeur.

TABLEAU 4
Répartition des exploitations selon la classe de grandeur

Classe de grandeur	Nombre d'exploitations
Sans culture	54
0-1 ha	306
1-2 ha	256
2-5 ha	678
5-10 ha	847
10-20 ha	918
20-30 ha	873
30-50 ha	1 345
50-80 ha	577
80-100 ha	67
Plus de 100 ha	42

Source : INS — Recensement agricole et horticole au 15 mai 1988.

Les chiffres ci-dessus indiquent que la majorité des exploitations ont une superficie comprise entre 30 et 50 ha, mais, néanmoins, plus du tiers des exploitations ont une superficie inférieure à 10 ha. Il s'agit évidemment surtout d'exploitations occasionnelles. Seulement 11,5% des exploitations disposent de plus de 50 ha.

2.3. LES CATÉGORIES DE PRODUCTEURS

Les exploitations luxembourgeoises se répartissent comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le fait à remarquer ici est le nombre très faible des horticulteurs professionnels, la plupart des exploitants étant orientés vers les spéculations animales.

TABLEAU 5
Répartition des exploitations selon les catégories

Catégorie (*)	Nombre d'exploitations
1	3 905
2	48
3	1 976
4	20
5	2
6	3
7	9

Source : INS — Recensement agricole et horticole au 15 mai 1988.

(*) La définition des catégories est la suivante :

1. Toutes les personnes dont la profession principale (profession qui occupe la plus grande partie du temps, dans les cas douteux, celle qui rapporte le plus) est agriculteur ou éleveur.

2. Toutes les personnes dont la profession principale (profession qui occupe la plus grande partie du temps, dans les cas douteux, celle qui rapporte le plus) est horticulteur.

3. Tous les exploitants, autres que ceux visés sous 1 et 2, produisant en vue de vendre des produits végétaux ou animaux, non compris les personnes exécutant des travaux à l'entreprise.

4. Tous les établissements pénitentiaires, pensionnats, maisons de repos, hospices et autres établissements similaires, les communautés religieuses ou autres, les établissements d'expérimentation ou de recherche, les services de plantations d'organismes publics produisant pour leurs propres besoins et les exploitations dépendant d'un établissement d'instruction, pour autant qu'ils exploitent au moins un are ou détiennent des animaux mentionnés dans le questionnaire, qu'ils produisent ou non pour la vente.

5. Toutes les personnes ou organismes exécutant des travaux agricoles ou horticoles à titre d'activité principale ou accessoire, pour le compte d'agriculteurs ou d'horticulteurs ou mettant des machines agricoles ou horticoles ou des installations à leur disposition et qui produisent également en vue de vendre, des produits végétaux ou animaux.

6. Toutes les personnes ou organismes exécutant des travaux agricoles ou horticoles à titre d'activité principale ou accessoire, pour le compte d'agriculteurs ou d'horticulteurs ou mettant des machines agricoles ou horticoles ou des installations à leur disposition, pour autant qu'ils ne produisent pas en vue de vendre, des produits végétaux ou animaux.

7. Toutes les coopératives d'utilisation en commun de machines agricoles ou horticoles.

3. Le matériel

Au 15 mai 1988, le nombre de tracteurs en circulation s'élevait à 8 276, dont 974 à 4 roues motrices. En moyenne, chaque exploitation dispose donc de 1,39 tracteur. Un tracteur couvre 17,14 ha.

Le nombre de moissonneuses-batteuses s'élevait à 782, c'est-à-dire qu'une moissonneuse-batteuse desservait 4 exploitations cultivant des céréales et en récoltait 21,92 hectares.

Le nombre d'installations de traite mécanique à l'exploitation et en prairie atteignait, respectivement, 1920 et 509. Au total, on comptait donc 27 vaches par installation. On recensait encore 1557 tanks refroidisseurs de lait.

Les quelques chiffres ci-dessus montrent que les agriculteurs luxembourgeois sont lourdement équipés, tout comme les agriculteurs belges en général.

4. La main-d'œuvre

4.1. PLACE DE L'AGRICULTURE DANS L'EMPLOI TOTAL

C'est en province de Luxembourg que l'agriculture occupe relativement le plus de place dans le total des emplois, avec 10,04% d'après le recensement de la population au 1^{er} mars 1981. La place de l'agriculture est cependant fort variable d'un arrondissement à l'autre.

TABLEAU 6
Pourcentage d'emplois agricoles dans le total des emplois,
selon les arrondissements

Arrondissement	Pourcentage d'emplois agricoles
Arlon	3,16
Bastogne	19,08
Marche	10,07
Neufchâteau	11,33
Virton	8,26

Source : INS — Recensement de la population au 1^{er} mars 1981.

L'arrondissement de Bastogne est de loin le plus agricole puisque l'on trouve un emploi sur cinq en agriculture. L'arrondissement d'Arlon, par contre, est moins agricole que l'ensemble de la Wallonie (4,02% d'emplois agricoles) et que le Royaume (3,28%).

Il faut encore noter que, par rapport au sol, le Luxembourg est, avec la province d'Anvers, la région qui est, paradoxalement, la moins agricole au sens strict. En effet, une grande partie de son territoire est dévolue aux forêts, la superficie agricole utile représentant moins d'un tiers de la superficie cadastrale (à titre de comparaison, la proportion est de 45% pour le Royaume comme pour la Wallonie).

4.2. LES TYPES DE MAIN-D'ŒUVRE

4.2.1. *La main-d'œuvre permanente*

Au 15 mai 1988, la main-d'œuvre permanente se composait comme indiqué ci-dessous :

Chefs d'exploitation :	3 232 hommes
	730 femmes
Conjoints aidants :	13 hommes
	442 femmes
Autres membres de la famille :	
— Salariés :	48 hommes
	5 femmes
— Aidants :	474 hommes
	47 femmes
Autres personnes :	139 hommes
	44 femmes

4.2.2. *La main-d'œuvre non permanente*

Chefs d'exploitation :	1 635 hommes
	366 femmes
Conjoints aidants :	216 hommes
	1 346 femmes
Autres membres de la famille :	
— Salariés :	38 hommes
	15 femmes
— Aidants :	216 hommes
	88 femmes
Autres personnes :	22 hommes
	4 femmes

Au total, au 15 mai 1988, l'agriculture luxembourgeoise occupait 5 174 personnes de manière permanente et 3 946 personnes de manière temporaire. Le caractère familial des exploitations luxembourgeoises est très marqué puisque ceux classés dans la catégorie «autres personnes» ne représentent que 3,5% des personnes travaillant à temps plein sur l'exploitation et 0,7% de celles travaillant à temps partiel. Les femmes représentent un quart des permanents et 46% des temporaires. Près d'un chef d'exploitation sur cinq est une femme, alors que, logiquement, la

proportion atteint 9 sur 10 pour la catégorie «conjoints aidants». Parmi les «autres membres de la famille», seuls 11% sont des salariés, les autres étant considérés comme des aidants.

Le déclin du nombre de personnes travaillant en agriculture est régulier. Elles étaient encore 11 624 en 1980.

Les statistiques provinciales (1987) donnent des renseignements sur la répartition de la main-d'œuvre agricole selon les arrondissements (tableau 7).

TABLEAU 7
Répartition de la main-d'œuvre agricole par arrondissement
et nombre d'hectares par unité de travail (UT) — 1987

Arrondissement	Main-d'œuvre permanente (Nombre de personnes)	Main-d'œuvre non permanente (Nombre de personnes)	ha/UT
Arlon	373	277	26,43
Bastogne	1 751	962	23,85
Marche	1 134	796	23,55
Neufchâteau	1 524	939	23,84
Virton	748	553	26,86

Source : INS — Statistiques provinciales 1987.

On constate dans ce tableau que le rapport capital terre/travail est très voisin d'un arrondissement à l'autre. Il tourne autour de 24 hectares par unité de travail. Cette valeur n'est que très faiblement supérieure à celle enregistrée pour la région wallonne : 22,5 hectares/UT. Par contre, elle est nettement supérieure à la moyenne nationale, soit 13,6 hectares/UT, ceci reflétant clairement le caractère intensif, par rapport au sol, de l'agriculture flamande (élevage porcin, volailles, horticulture, ...).

4.3. LA SUCCESSION DES CHEFS D'EXPLOITATION

Il est bien difficile de savoir dans quel sens, ou dans quelles proportions, évoluera le nombre d'exploitations. Cependant, on peut sonder l'opinion des personnes concernées par une éventuelle transmission de leur patrimoine endéans quelques années. C'est pourquoi le recensement au 15 mai pose, à tous les exploitants âgés d'au moins 50 ans, la question de savoir s'ils ont un successeur présumé.

TABLEAU 8
Évolution du nombre d'agriculteurs âgés de 50 ans et plus
et du pourcentage de personnes ayant un successeur présumé ou non

Année	Nombre d'agriculteurs de 50 ans et plus	Pourcentage de réponses positives	Pourcentage de réponses négatives	Pourcentage de «ne sait pas»
1980	4 164	10,9	63,0	26,1
1981	4 157	11,8	63,2	25,0
1982	4 128	12,0	65,3	22,7
1983	4 020	13,0	57,8	29,2
1984	3 956	14,6	59,8	25,6
1985	3 892	14,1	58,9	27,0
1986	3 804	15,0	60,0	25,0
1987	3 655	16,2	55,9	27,9
1988	3 553	16,1	56,8	27,1

Source : INS — Recensements agricoles et horticoles au 15 mai.

Les données du tableau ci-dessus montrent que le nombre de réponses positives à la question de savoir s'il existe un successeur présumé de 14 ans ou plus est relativement faible puisqu'il est de l'ordre de 500. Cependant, exprimé en pourcentage, le nombre de réponses positives est en hausse (on passe de 11 à 16 pour cent entre 1980 et 1988). Le principal facteur influençant la réponse est la viabilité économique de l'exploitation à reprendre. Vu les caractéristiques de l'agriculture luxembourgeoise, la taille des exploitations est capitale. De fait, on remarque que ceux qui ont un successeur présumé dirigent une exploitation qui couvre une superficie moyenne de 36,48 ha, alors que ceux qui n'en ont pas ou sont dans l'incertitude ne cultivent respectivement que 14,71 ha et 21,60 ha en moyenne.

Une autre donnée disponible concernant la succession des chefs d'exploitation est le nombre de nouveaux chefs d'exploitation installés entre deux recensements.

D'après les chiffres ci-dessous, il apparaît que le nombre de nouvelles installations est relativement faible et est en baisse. Ces données confirment le fait que le nombre d'exploitations devrait encore diminuer dans le futur, avec, pour corollaire, une augmentation de leur superficie moyenne.

TABLEAU 9
 Nombre de déclarants devenus chefs d'exploitation
 entre deux recensements

Année	Nombre de nouveaux chefs d'exploitation
1982	255
1983	216
1984	242
1985	262
1986	231
1987	187
1988	191

Source : INS — Recensements agricoles et horticoles au 15 mai.

5. Le cheptel

5.1. BOVINS

Total : 369 207 (5 107)

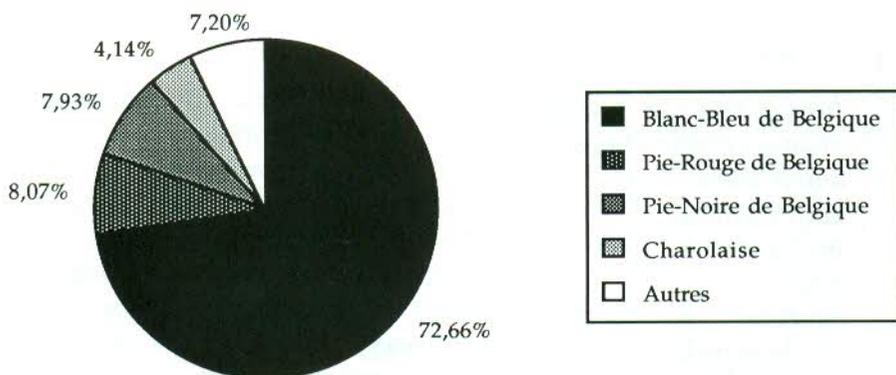
— Bovins de moins d'un an		
abattus comme veaux	436	
autres mâles	44 904	
autres femelles	59 318	
— Bovins de 1 à 2 ans		
mâles	9 972	
femelles		
. boucherie	2 922	
. primipares à l'engrais	423	
. autres	55 583	
— Bovins de plus de 2 ans		
mâles	6 410	
génisses		
. boucherie	1 313	
. primipares à l'engrais	980	
. autres	39 809	
— Vaches laitières	66 210	(2 368)
— Vaches allaitantes	80 927	(3 646), soit la moitié du total pour la Wallonie et le tiers pour le Royaume.

Les cartes 4 et 5 illustrent la répartition des vaches laitières et des vaches allaitantes selon les communes (1987).

La principale race élevée dans la province de Luxembourg est la Blanc Bleu Belge, qui domine très nettement. Elle convient tout particulièrement pour la spéculation «vaches allaitantes» qui a connu ces dernières années un succès grandissant. Ensuite, à égalité, mais dix fois moins représentées que la BBB, on trouve les races Pie-Rouge de Belgique et Pie-Noire de Belgique. On notera encore deux autres races, l'une viandeuse (Charolaise), l'autre laitière (Holstein). Le graphique 3 indique la répartition des vaches d'après la race (1988).

Le nombre de détenteurs de bovins est de 5 107. Le nombre moyen de bovins détenus atteint donc 72, ce qui est considérable. Cependant, il ne faut pas oublier que les productions bovines constituent l'essentiel des revenus des paysans luxembourgeois. Le nombre de détenteurs de

GRAPHIQUE 3. — Répartition des vaches d'après la race.



Source : INS — Recensement agricole et horticole au 15 mai 1988.

vaches laitières est de 2 368, le troupeau moyen atteignant 29 têtes, contre seulement 6 en 1959, tandis que l'on recense 3 646 détenteurs de vaches allaitantes (troupeau moyen : 22 têtes).

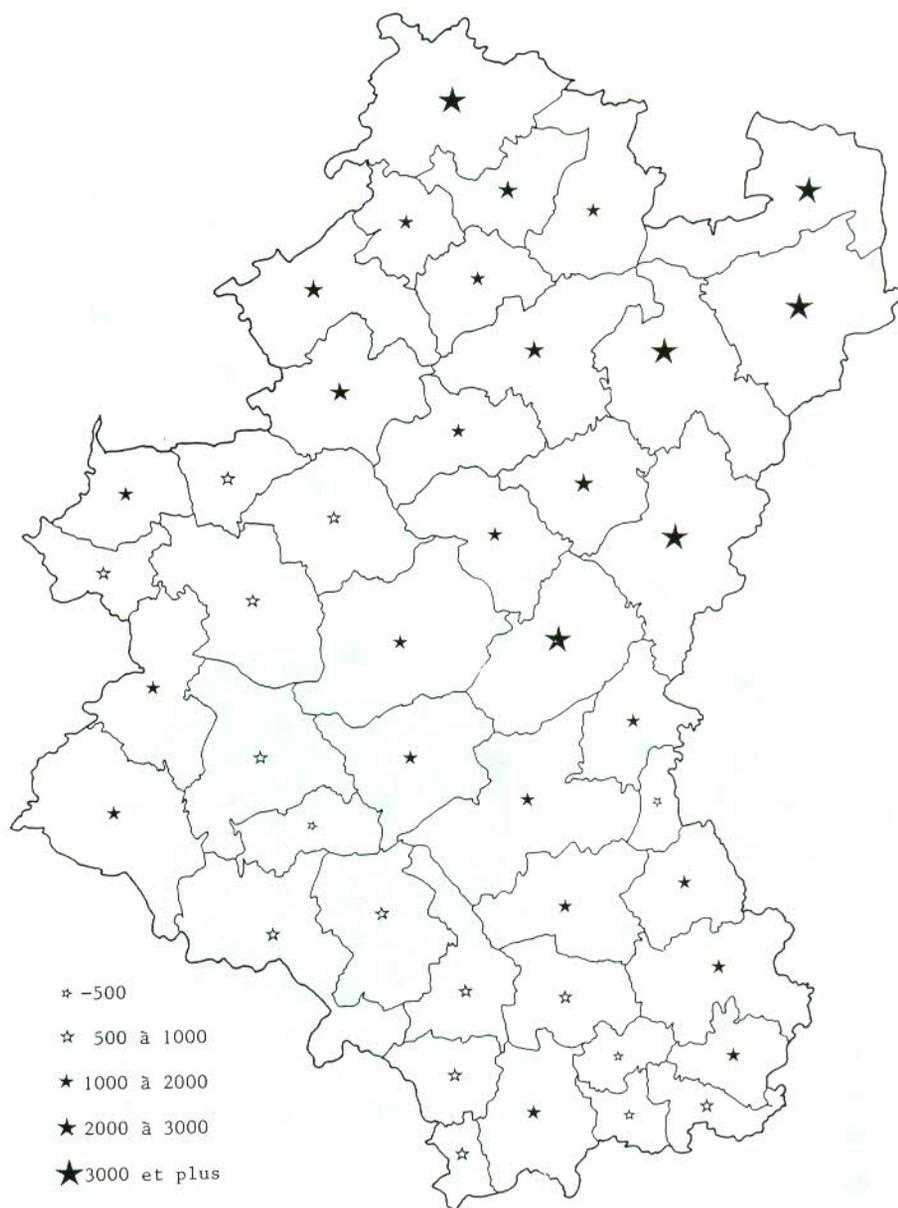
5.2. CHEVAUX

Chevaux agricoles : 889

Autres : 564

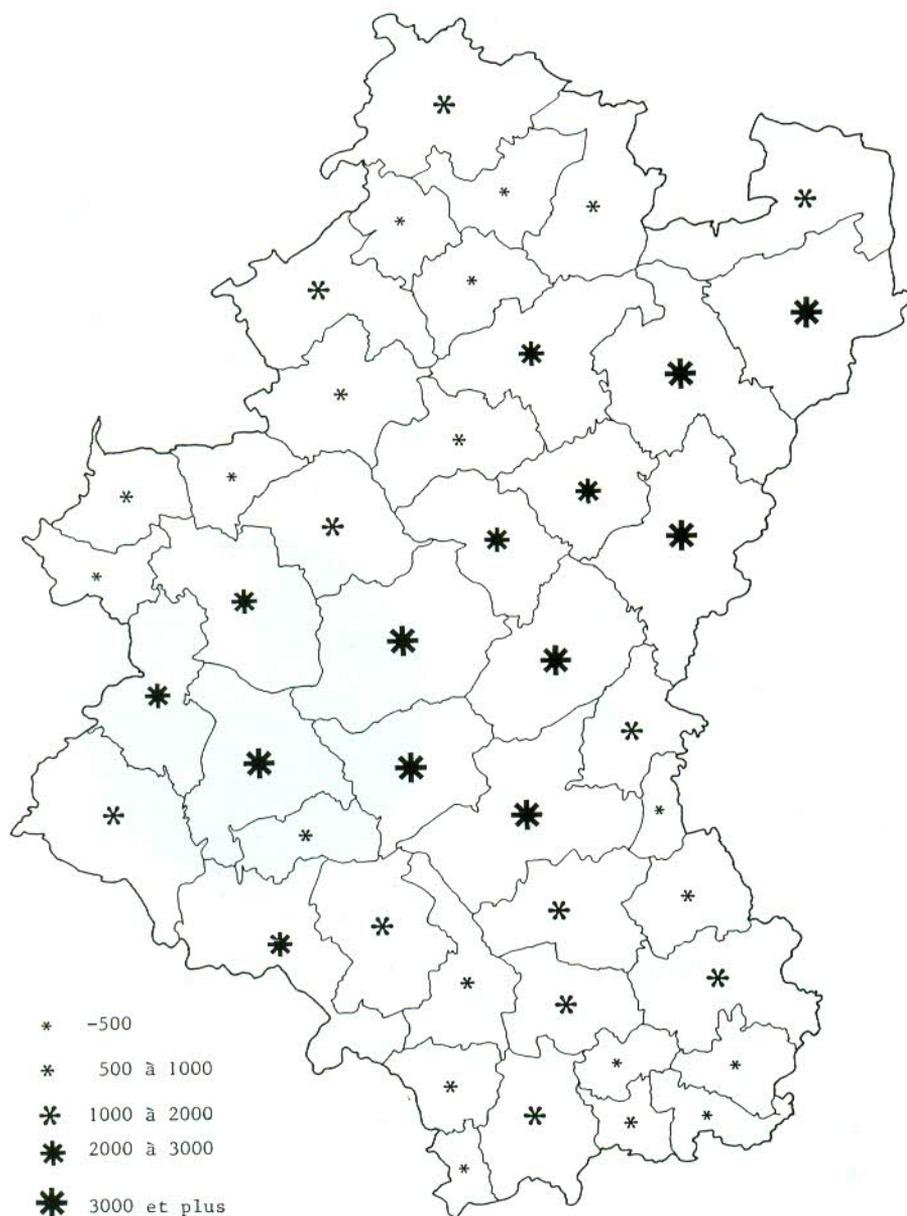
Comme partout ailleurs, la motorisation a envahi toutes les activités

CARTE 4. — Répartition des vaches laitières selon les communes (1987).



Source : INS — Recensement agricole et horticole au 15 mai 1987.

CARTE 5. — Répartition des vaches allaitantes selon les communes (1987).



Source : INS — Recensement agricole et horticole au 15 mai 1987.

agricoles, ce qui provoque une diminution continue du nombre de chevaux de travail.

5.3. PORCS

Total : 15 439

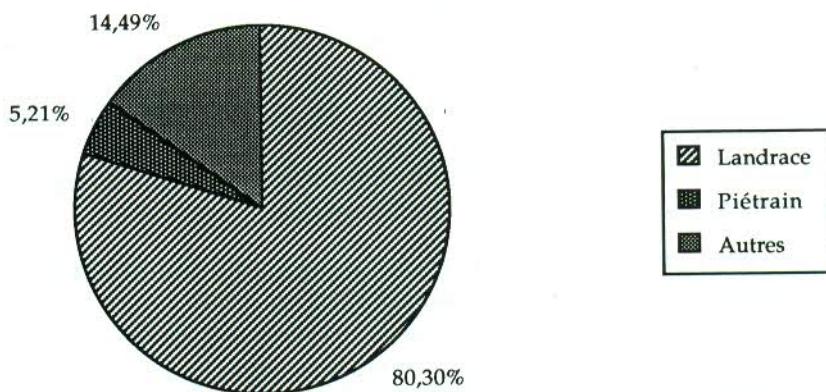
Le nombre d'exploitations détentrices est de 753. La moyenne par exploitation est très faible puisqu'elle n'atteint que 20 têtes.

Porcs de moins de 20 kg	5 291
Porcs de 20 à 50 kg	4 020
Porcs à l'engrais de 50 kg et plus	3 357

Le nombre de truies reproductrices est de 2 573, soit seulement 7 par exploitation détentrice.

Parmi les races rencontrées, le Landrace représente 80% des effectifs et le Piétrain 5%. Le graphique 4 illustre la répartition des truies d'après la race (1988).

GRAPHIQUE 4. — Répartition des truies d'après la race.



Source : INS — Recensement agricole et horticole au 15 mai 1988.

5.4. VOLAILLES

Poules pondeuses : 30 656

Poulets de chair : 84 401, détenus par 225 exploitations, soit 375 en moyenne.

5.5. MOUTONS

16 025 ovins répartis en 567 troupeaux, soit 28 en moyenne.

6. Données microéconomiques

L'institut économique agricole tient des comptabilités d'exploitations professionnelles à travers tout le pays. Pour la province de Luxembourg et pour l'exercice 1987-1988, 129 exploitations ont été suivies, soit 100 dans la zone géographique constituée par l'Ardenne et la région jurassique et 29 dans la zone constituée par la Fagne et la Famenne. Grâce aux renseignements enregistrés, il est possible de caractériser l'exploitation type de ces régions bien qu'il ne s'agisse que de moyennes et que la variabilité soit grande.

La superficie moyenne pour la zone Fagne + Famenne atteint 44,1 hectares. Elle est de 40,9 hectares pour la zone Ardenne + Jura. Cette superficie atteint respectivement 38,6 et 28,0 hectares pour la Wallonie et la Belgique. La SAU de la région Fagne + Famenne est dévolue à 70% à la prairie. Cette proportion atteint 80% pour la zone Ardenne + Jura, alors qu'elle est un peu inférieure à 50% tant pour la Wallonie que pour le Royaume.

Les chiffres ci-dessous permettent de mieux cerner la structure économique des exploitations.

Les données du tableau 10 permettent de tirer quelques enseignements concernant les exploitations luxembourgeoises :

- elles sont clairement orientées vers les cultures fourragères (essentiellement des prairies permanentes) et l'élevage bovin ;
- elles sont moins intensives que la moyenne nationale ;
- elles ont moins recours aux entreprises agricoles ;
- elles dépendent nettement moins de l'extérieur pour l'alimentation des animaux ;
- les avances aux cultures comme les engrais, les semences et les produits de lutte sont moins élevées, vu l'importance des prairies ;
- les charges foncières sont plus légères (voir le paragraphe «valeur vénale des terres») ;
- au total, les charges par hectare sont 40% plus faibles que pour la moyenne nationale ;

TABLEAU 10
Données microéconomiques caractérisant les exploitations luxembourgeoises
(1987-1988)

	Fagne + Famenne	Ardenne + Jura	Royaume
<i>Produits en F/ha de SAU</i>			
Cultures commercables	9 346	4 945	28 608
Bovins et cultures fourragères	66 058	64 437	70 102
Total produits	78 783	73 485	133 200
<i>Charges en F/ha de SAU</i>			
Travail familial	42 802	40 468	57 782
Travail payé	618	309	686
Travaux par tiers	1 792	1 092	4 913
Matériel	9 051	8 862	11 612
Aliments achetés	11 687	10 383	38 217
Aliments de l'exploitation	4 635	3 564	4 280
Engrais achetés	4 496	4 447	6 424
Semences et plants	1 235	848	2 871
Produits de lutte	1 000	416	3 336
Charges foncières	7 770	8 787	13 511
Total	96 388	90 572	157 025
<i>Résultats en F/ha de SAU</i>			
Résultat net	- 17 104	- 17 087	- 23 826
Revenu total du travail (RT)	25 816	23 691	34 643
<i>Résultats en F.</i>			
RT moyen par UT	641 954	625 264	622 777
Produit/ 1000 F de charges	817	811	848

Source : IEA — La rentabilité de l'exploitation agricole en 1987-1988.

— enfin, le revenu du travail par hectare est moindre qu'au niveau national, mais il est tout à fait semblable à la moyenne belge quand on calcule par rapport à l'UT.

Les comptabilités de l'IEA donnent encore des informations plus détaillées à propos de la spéculation bovine. Elles sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Du tableau II, il apparaît :

- que les productions bovines sont relativement extensives par rapport au sol (la charge est moins élevée que la moyenne nationale) ;
- que les éleveurs luxembourgeois sont plus orientés que la moyenne vers la production de jeunes bêtes et moins vers l'engraissement ;

TABLEAU II
Données structurelles sur la spéculation bovine (1987-1988)

	Fagne + Famenne	Ardenne + Jura	Royaume
<i>Nombres d'animaux/100 ha de superficie fourragère</i>			
UGB	192	185	277
Vaches laitières et nourrices	115	116	153
<i>Nombres de bovins/100 vaches</i>			
De moins d'un an	73	75	62
Jeune bétail de plus d'un an	64	64	57
Bovins à l'engrais et taureaux	8	7	18
<i>Charges de nourriture complémentaire en F/UGBB</i>			
Aliments concentrés achetés	5 786	4 823	7 339
Aliments concentrés de l'exploitation	1 403	1 165	614
Produits laitiers	1 350	765	867
Compléments aux aliments grossiers	1 501	1 344	2 596
Total	10 040	8 097	11 416
<i>Litres de lait/vache</i>	3 216	3 195	4 254
<i>Marge brute des bovins et des cultures fourragères en F/ha de superficie fourragère totale</i>	52 074	48 937	70 859

Source : IEA — La rentabilité de l'exploitation agricole en 1987-1988.

— que, même pour les aliments concentrés, l'intraconsommation est plus importante ;

— que le rendement laitier est relativement faible (1 000 litres de moins que la moyenne belge), ce qui est normal vu la grande proportion de vaches allaitantes ;

— que la marge brute par hectare de superficie fourragère est nettement moins élevée que la moyenne nationale.

7. Conclusions

Disposant d'un sol de qualité généralement moindre que pour les autres parties du pays et possédant un climat plus rude, l'agriculture luxembourgeoise a su tenir compte de ces contraintes et orienter ses productions pour utiliser au mieux les ressources locales. La principale spéculation végétale est la prairie permanente, qui sert de support aux trois principales productions animales : le lait, la viande et les jeunes bovins. Bien que pratiquant d'une manière moins intensive que ses collègues, l'agriculteur luxembourgeois parvient néanmoins à dégager un revenu satisfaisant. Utilisant moins d'intrants et ayant moins recours à l'extérieur, l'agriculture luxembourgeoise constitue un exemple réussi de ce que J. POLY, ancien Président Directeur Général de l'Institut National de la Recherche Agronomique, appelle «une agriculture plus autonome et plus économe».

BIBLIOGRAPHIE

- Institut Économique Agricole (1987). Statistiques agricoles provinciales.
Institut Économique Agricole (1988). Annuaire de statistiques agricoles.
Institut Économique Agricole (1989). La rentabilité de l'exploitation agricole en 1987-1988.
Institut National de Statistique. Statistiques agricoles 1959, 1970, 1980 à 1988.
LEDENT, A. et BURNY, Ph. (1988). L'agriculture dans la Province de Namur. *Annales de Gembloux* 94 (2), 113-134.